



14ème législature

Question N° : 326	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Cuba	Analyse > politiques communautaires.
Question publiée au JO le : 03/07/2012 Réponse publiée au JO le : 24/07/2012 page : 4498		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'attitude de l'Union européenne envers la République de Cuba. Dans l'objectif d'améliorer durablement le niveau de vie du peuple cubain, la France a, à juste titre, soutenu la reprise du dialogue politique et de la coopération entre l'UE et Cuba. La reprise de la coopération européenne a été confirmée en octobre 2008 pour un montant d'environ 40 millions d'euros en 2009. L'Union européenne doit désormais mettre en place une pleine et entière relation de coopération mutuellement avantageuse avec Cuba, sans condition ni ingérence. Cela suppose de mettre fin à la position commune européenne, qui conditionne la coopération à « l'amélioration de la situation en matière de droits de l'Homme et de libertés politiques ». Il lui demande de bien vouloir se prononcer au niveau européen pour la normalisation des relations avec Cuba.

Texte de la réponse

La position commune adoptée en décembre 1996 exprime la disposition de l'Union européenne à entreprendre un dialogue politique avec Cuba, tout en conditionnant son intensité à une évolution positive en matière de démocratisation et de droits de l'Homme dans ce pays. Elle prévoit à cet effet un examen annuel de la situation des droits de l'Homme et des réformes économiques entreprises par les autorités cubaines. L'Union européenne a suivi avec beaucoup d'attention les évolutions récentes survenues à Cuba sur le plan des droits de l'Homme, et notamment la libération de 115 prisonniers politiques entre juillet 2010 et mars 2011, ainsi qu'une mesure de grâce à l'égard de près de 3000 prisonniers de droit commun en décembre 2011. Tout en prenant acte des nombreuses réformes économiques entreprises depuis 2011, et notamment de l'introduction de mécanismes de marché dans certains secteurs de l'économie cubaine tels que l'immobilier, l'automobile, la construction, l'agriculture et les métiers du tourisme, l'Union européenne constate également que leur mise en oeuvre n'est que très progressive. Dans ces conditions, il n'y a actuellement pas consensus à Bruxelles entre Etats membres sur la manière de faire évoluer les relations entre l'Union européenne et Cuba. La Haute représentante pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, Madame Ashton, a reçu mandat du conseil des Affaires étrangères, en octobre 2010, pour faire des propositions visant à ouvrir la négociation d'un accord qui doit permettre, à terme, de remplacer la position commune. Ces propositions devraient être présentées aux Etats membres en septembre 2012. Dans cette perspective, la France encourage aujourd'hui le lancement de négociations avec Cuba, tout en proposant de maintenir la position commune jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé.